

APPEL D'OFFRES PUBLIC
VILLE DE BEAUCEVILLE
AMÉNAGEMENT PISTE CYCLABLE PHASE II
PROJET N° MP19-079

La ville de Beauceville demande des soumissions pour l'aménagement de piste cyclable (phase II) comprenant des travaux de voirie et d'éclairage.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les documents de soumission, à partir du 31 août 2022, sur le système électronique d'appel d'offres (S.É.A.O).

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé d'un montant égal à 10 % du montant total de la soumission et fait à l'ordre de la Ville de Beauceville ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant. Les soumissions devront également être accompagnées des lettres d'intention relatives au cautionnement d'exécution et au cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services ainsi que d'autres documents requis au devis.

Les soumissions devront être cachetées et marquées « **Soumission Ville de Beauceville, aménagement piste cyclable (phase II), projet : N° MP19-079** ». Ces dernières seront reçues à l'Hôtel de ville de Beauceville au 540, boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 1N2, **le 26 septembre 2022, à 10 h**, heure locale, pour ouverture publique le même jour et à la même heure.

La ville de Beauceville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de retrancher certaines parties du contrat. La ville de Beauceville ne sera passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou perte subie par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

DONNÉ À Beauceville ce trentième (31^e) jour du mois d'août deux mille vingt-deux (2022).

Sandra Bernard, greffière